



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

**COMPOSANTE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU
PLAN D'ACTION CANADIEN CONTRE LE RACISME
ÉVALUATION FORMATIVE
Rapport final**

Juin 2008

**Division de l'évaluation
Bureau de la gestion de la planification stratégique et du rendement**

Canada

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
1. INTRODUCTION.....	1
1.1. Contexte de l'évaluation	1
1.2. Portée et objectifs de l'évaluation.....	1
1.3. Structure du rapport	2
2. COMPOSANTE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU PLAN D'ACTION	3
2.1. Logique du programme.....	3
2.2. Structure de gestion.....	5
2.3. Ressources.....	7
3. MÉTHODOLOGIE	9
3.1. Examen de documents	9
3.2. Examen de dossiers.....	10
3.3. Entrevues avec les principaux intervenants	10
3.4. Études de cas.....	10
4. PRINCIPALES CONSTATATIONS.....	13
4.1. Conception et exécution.....	13
4.2. Mise en œuvre.....	17
4.3. Résultats préliminaires.....	19
4.4. État de réalisation des résultats à long terme	31
4.5. Mesure de rendement.....	32
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	35
5.1. Conception et exécution.....	35
5.2. Mise en œuvre.....	38
5.3. Résultats préliminaires.....	38
5.4. État de réalisation des résultats à long terme	39
5.5. Évaluation du rendement	39

SOMMAIRE

1. Description du programme

Le gouvernement fédéral a établi le *Plan d'action canadien contre le racisme* en 2005, soit la toute première méthode horizontale coordonnée de lutte contre le racisme entre quatre ministères fédéraux (Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement social Canada et Justice). Dans le cadre du Plan d'action, le ministère de la Justice recevra au total 6,7 millions de dollars sur cinq ans (de 2005-2006 à 2009-2010) pour exercer des activités dans les trois secteurs suivants :

- *Questions ayant trait à la race dans le système de justice* : effectuer des recherches et des consultations pour évaluer le problème de la surreprésentation de certains groupes dans le système de justice et la perception de profilage racial par la police et les forces de sécurité;
- *Interventions auprès des victimes et des auteurs de crimes motivés par la haine* : étudier des initiatives qui répondent aux besoins spéciaux des victimes de crimes motivés par la haine et des interventions qui réduisent la récidive des auteurs de tels crimes au moyen de consultations et de recherches;
- *Contre le crime haineux sur Internet* : faire enquête sur le problème de la communication sans frontière de la propagande haineuse au moyen de l'Internet. Un financement permanent de 500 000 \$ a été affecté à une initiative de lutte contre la propagande haineuse sur Internet.

2. Portée et objectifs de l'évaluation

L'évaluation était axée sur les activités du ministère de la Justice financées dans le cadre du *Plan d'action canadien contre le racisme*, de sa mise en œuvre en 2005-2006 à la fin de l'exercice 2006-2007. En vue d'élargir la portée des activités visées par l'évaluation, nous avons aussi examiné les activités terminées à la fin de l'année civile 2007 (début de l'évaluation).

L'évaluation visait les trois objectifs suivants :

1. examiner, évaluer et communiquer les résultats préliminaires et l'état de réalisation des résultats à long terme;
2. examiner et évaluer le progrès et le succès de la mise en œuvre de la composante de Justice du Plan d'action jusqu'à maintenant;
3. examiner les stratégies de rendement et d'évaluation du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) afin de déterminer si elles sont toujours pertinentes et de veiller à ce que l'accent soit mis sur les indicateurs démontrant clairement les réalisations de la composante de Justice du Plan d'action.

3. Méthodologie

La méthodologie ayant servi à l'évaluation de la composante du ministère de la Justice du Plan d'action comportait l'examen des documents pertinents, des dossiers de l'ensemble des projets financés ainsi que des refus de subventions et de contributions (S et C) dans le cadre du Plan d'action, des entrevues avec les principaux représentants du Ministère et d'autres intervenants de même que trois études de cas, qui ont fourni une façon de recueillir des renseignements détaillés sur un sous-ensemble d'activités financées au moyen du Plan d'action afin d'illustrer les activités et les résultats.

4. Constatations

4.1. Conception et exécution

Trois secteurs prioritaires :

Le mandat de lutte contre le racisme du Ministère comporte trois principaux secteurs d'attention : questions ayant trait à la race dans le système de justice, interventions auprès des victimes et des auteurs de crimes motivés par la haine et mesures pour contrer le crime haineux sur Internet. Le Ministère a tenté d'exercer des activités relativement à chacun de ces secteurs, mais les travaux se sont concentrés dans certains (p. ex., ligne de signalement de la propagande haineuse sur Internet) et ont été très limités dans d'autres (c.-à-d. interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine). Les travaux du Ministère évoluent principalement selon les

personnes au sein de l'organisation qui sont prêtes à collaborer et à exercer des activités pertinentes pour les priorités du Canada dans le cadre du Plan d'action.

Composante de subventions et de contributions :

Le Ministère fournit au moyen de S et C du financement à l'appui d'activités et de projets de lutte contre le racisme dans le cadre du Programme juridique de partenariats et d'innovation (PJPI). Même si les critères de financement sont très larges, la participation s'est limitée à six projets (cinq financés au moyen du PJPI et un financé en partenariat avec Justice applicable aux jeunes au moyen du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes) depuis la mise en œuvre du Plan d'action en 2005-2006, ce qui a causé la péremption d'importantes S et C. Malgré les mesures actives de communication et de promotion des subventions et des contributions disponibles, la sensibilisation du public à l'égard du mandat du Ministère concernant les activités de lutte contre le racisme est probablement toujours faible puisque les organismes qui ont reçu des fonds du ministère de la Justice pour exercer des activités dans le cadre du Plan d'action n'avaient pas initialement sollicité des fonds dans le cadre du PJPI.

Comité directeur :

La coordonnatrice ministérielle a constitué un comité directeur, chargé de contribuer à la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Plan d'action, par exemple en examinant des propositions et des présentations de financement. Les réunions du comité directeur constituent un mécanisme efficace de partage d'information. Même s'il n'y a pas toujours beaucoup de participants aux réunions, les discussions et communications informelles parmi la plupart des membres du comité semblent être très fréquentes, voire même continues.

4.2. Mise en œuvre

Initialement, la mise en œuvre de la composante de Justice du Plan d'action a débuté lentement. À l'exception de certains travaux préparatoires effectués au sein de la Section des politiques de droit public et de la Division de la recherche et de la statistique, aucun nouveau travail pertinent pour le Plan d'action canadien contre le racisme n'a été effectué au cours de la première année de l'initiative. Toutefois, les travaux du Ministère dans le cadre du Plan d'action commencent généralement à prendre leur envol puisque les mécanismes de mise en œuvre ont été établis, comme un cadre de S et C.

Selon l'évaluation, la mise en œuvre du Plan d'action s'est butée à trois grands défis, dont le manque de soutien administratif, les délais occasionnés par le processus d'approbation des propositions de financement de projet et les difficultés d'exercice de certaines activités prévues en matière de profilage racial. On estime que les deux premiers défis ont été relevés grâce au financement approuvé de personnel de soutien administratif supplémentaire pour la coordonnatrice de Justice et à une plus grande clarté du processus d'approbation du financement de projets de S et C. Même si la Section des politiques de droit public n'a pas pu donner suite à l'ensemble de ses activités prévues, elle a néanmoins réalisé beaucoup de travail.

4.3. Résultats préliminaires

Le Ministère a réalisé des progrès en contribuant à la réalisation de bon nombre de ses résultats à court et à moyen terme au moyen d'une série de recherches, de financements de projets et d'activités stratégiques. Cependant, par rapport aux autres initiatives ministérielles entreprises dans le cadre du Plan d'action, les progrès sont encore faibles en ce qui concerne les interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine.

4.4. État de réalisation des résultats à long terme

Selon les constatations de l'évaluation, le Ministère a avancé vers la réalisation des résultats à long terme, en ce que des activités ont été entreprises en vue de la réalisation de bon nombre des résultats à court et à moyen terme énoncés dans le CGRR, à l'exception des interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine. Les constatations suivant les entrevues indiquent cependant que le Ministère prévoit toujours exercer des activités dans ce secteur au moyen, par exemple, d'une étude sur les mesures de rechange pour les auteurs de crimes motivés par la haine et d'un groupe d'experts sur le règlement des conflits interraciaux.

4.5. Évaluation du rendement

La mesure du rendement des activités exercées dans le cadre du Plan d'action est davantage axée sur la mesure des extrants que sur celle des résultats. Le Ministère se sert essentiellement des données recueillies pour faire rapport de ses activités à Patrimoine canadien. Il faudra davantage de données illustrant les résultats concrets des activités du Ministère pour mesurer l'effet de la composante de Justice du Plan d'action dans le cadre de l'évaluation sommative.

Au cours de l'évaluation, les principaux intervenants ont indiqué que les résultats prévus des activités liées aux interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine ne reflètent plus les travaux que le Ministère prévoit entreprendre dans ce secteur et ont suggéré leur modification de manière à ce qu'ils soient réalistes et réalisables. En outre, les principaux intervenants ont relevé des activités de sensibilisation aux questions ayant trait à la race dans le système de justice (p. ex., la Journée de l'élimination de la discrimination le 21 mars) qui se déroulent au sein du Ministère ou qui sont prévues pour l'exercice 2008-2009 et qui ne sont pas visées dans le CGRR actuel.

1. INTRODUCTION

Le gouvernement fédéral a établi le *Plan d'action canadien contre le racisme* en 2005, soit la toute première méthode horizontale coordonnée entre quatre ministères fédéraux (Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement social Canada et Justice) de lutte contre le racisme. Le ministère du Patrimoine canadien est chargé de la coordination et de l'administration globale du Plan d'action, dont les ressources qui y sont affectées comprennent au total 56 millions de dollars sur cinq ans (de 2005-2006 à 2009-2010) de même que 12 millions de dollars de financement permanent.

1.1. Contexte de l'évaluation

Chaque ministère partenaire, dont le ministère de la Justice, est tenu d'effectuer une évaluation sommative des initiatives qu'il entreprend dans le cadre du Plan d'action et doit en communiquer les résultats à Patrimoine canadien au plus tard le 30 juin 2009. En 2007-2008, la Division de l'évaluation de Justice a reçu des fonds à affecter aux activités de l'évaluation sommative. La Division a utilisé une partie de ces fonds pour entreprendre une évaluation formative, qui vise à guider l'évaluation sommative finale. Ce document constitue le rapport définitif de l'évaluation formative de la composante du ministère de la Justice du Plan d'action.

1.2. Portée et objectifs de l'évaluation

L'évaluation était axée sur les activités du Ministère financées dans le cadre du *Plan d'action canadien contre le racisme*, de sa mise en œuvre en 2005-2006 à la fin de l'exercice 2006-2007. Les nouveaux travaux pertinents pour le Plan d'action ne se sont pas vraiment produits au cours de l'exercice 2005-2006 puisqu'une coordonnatrice de Justice pour le Plan n'a été nommée qu'en mars 2006. En vue d'élargir la portée des activités visées par l'évaluation, nous avons aussi examiné les activités terminées à la fin de l'année civile 2007 (début de l'évaluation).

L'évaluation visait les trois objectifs suivants :

1. examiner, évaluer et communiquer les résultats préliminaires et l'état de réalisation des résultats à long terme (information qui guidera l'évaluation sommative), et déterminer tout ajustement à apporter à un aspect de l'initiative pour mieux en réaliser les effets prévus;
2. examiner et évaluer le progrès et le succès de la mise en œuvre de la composante de Justice du Plan d'action jusqu'à maintenant pour voir si elle est efficace et conforme au Plan;
3. examiner les stratégies de rendement et d'évaluation du CGRR afin de déterminer si elles sont toujours pertinentes et de veiller à ce que l'accent soit mis sur les indicateurs démontrant clairement les réalisations de la composante de Justice du Plan d'action.

1.3. Structure du rapport

Le présent rapport d'évaluation contient cinq sections, dont l'introduction. La section 2 décrit la composante de Justice du Plan d'action, tandis que la section 3 décrit la méthodologie qui soutient la présente évaluation. La section 4 résume les constatations de l'évaluation, tandis que la section 5 en présente les conclusions et les recommandations.

2. COMPOSANTE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU PLAN D'ACTION

Cette section du rapport décrit la composante du ministère de la Justice du Plan d'action, notamment ses objectifs, ses activités, sa structure de gestion et ses ressources.

2.1. Logique du programme

Cette sous-section décrit la logique du programme liant les types d'activités que le Ministère entreprend dans le cadre du Plan d'action ainsi que leurs résultats prévus.

2.1.1. Activités de programme et extraits

Étant l'un des partenaires fédéraux chargés de la mise en œuvre du Plan d'action, le ministère de la Justice concentre ses efforts sur les activités menées dans les trois secteurs suivants :

Questions ayant trait à la race dans le système de justice : effectuer des recherches et des consultations pour évaluer le problème de la surreprésentation de certains groupes dans le système de justice et la perception de profilage racial par la police et les forces de sécurité;

Interventions auprès des victimes et des auteurs de crimes motivés par la haine : étudier des initiatives qui répondent aux besoins spéciaux des victimes de crimes motivés par la haine et des interventions qui réduisent la récidive des auteurs de tels crimes au moyen de consultations et de recherches;

Contre le crime haineux sur Internet : faire enquête sur le problème de la communication sans frontière de la propagande haineuse au moyen de l'Internet.

2.1.2. Résultats prévus

La mise en œuvre des activités susmentionnées devrait contribuer à la réalisation d'une série de résultats immédiats, intermédiaires et à long terme :

À court terme, les activités entreprises par le Ministère dans le cadre du Plan d'action devraient entraîner :

- une meilleure compréhension des besoins des victimes de crimes motivés par la haine et leurs effets sur les personnes et les collectivités;
- une meilleure compréhension des interventions efficaces auprès des auteurs de crimes motivés par la haine;
- l'énoncé d'options de lutte contre la propagande haineuse sur Internet et du rôle potentiel du Ministère;
- une meilleure compréhension de ce que constitue la haine pour le grand public et les fournisseurs de services Internet;
- de meilleurs renseignements à l'appui de l'élaboration de politiques sur le profilage racial;
- une meilleure compréhension du problème de la surreprésentation de certains groupes ethnoculturels dans le système de justice pénale.

À moyen terme, les activités entreprises par le Ministère dans le cadre du Plan d'action devraient entraîner :

- de nouvelles approches et de nouveaux produits pour contribuer à la prestation de services aux victimes;
- le partage et la mise en œuvre des pratiques exemplaires sur les interventions efficaces auprès des auteurs de crimes motivés par la haine;
- des outils de repérage et de communication de la propagande haineuse sur Internet;
- des options de politique et de programme énonçant clairement les utilisations appropriées et inappropriées de la race;
- l'énoncé d'approches innovatrices de prestation de services afin de régler le problème de la surreprésentation.

À long terme, les activités entreprises par le Ministère dans le cadre du Plan d'action devraient entraîner :

- l'amélioration des services aux victimes de crimes motivés par la haine;
- une intervention améliorée auprès des auteurs de crimes motivés par la haine;
- une capacité améliorée de lutte contre la propagande haineuse sur Internet;
- une capacité améliorée de réagir aux opinions du public sur le profilage racial;
- un accès amélioré à l'information ainsi qu'aux ressources et à l'aide juridiques pour les groupes ethnoculturels surreprésentés dans le système de justice pénale.

Enfin, les activités entreprises par le Ministère dans le cadre du Plan d'action devraient contribuer à l'élimination du racisme et à la réalisation de résultats socioéconomiques équitables pour l'ensemble des Canadiens.

2.2. Structure de gestion

Le succès global et la responsabilité des trois initiatives dirigées par Justice incombent à la directrice générale, Justice applicable aux jeunes, Initiatives stratégiques et Réforme du droit du Secteur des politiques du Ministère. En mars 2006, la directrice générale a nommé une coordonnatrice de Justice pour le Plan d'action canadien contre le racisme (ci-après appelée la « coordonnatrice de Justice »), chargée de surveiller la composante ministérielle du Plan d'action et servant de principale personne-ressource du Ministère sur ce dossier. La coordonnatrice de Justice relève directement de la directrice générale, fait la liaison avec le Comité consultatif des minorités visibles du ministère de la Justice, établit au Ministère des mécanismes qui facilitent les travaux dans le cadre du Plan d'action (p. ex., les critères de financement), coordonne les projets et les activités avec les collègues au sein du Ministère et le représente aux réunions interministérielles sur ce dossier, etc.

En mars 2006, la coordonnatrice de Justice a constitué un comité directeur de Justice pour le Plan d'action. Le comité directeur se réunit deux fois par année (en mai et en novembre) et fournit aux membres l'occasion de faire le point sur l'état des activités du Plan d'action et de discuter des priorités et activités à venir. En outre, les membres du comité collaborent avec la coordonnatrice de Justice pour créer des objectifs de mise en œuvre d'activités dans le cadre du Plan d'action, examiner les propositions, les présentations et les initiatives de recherche en vue de leur financement au moyen du Plan d'action, servir de groupe de réflexion sur les priorités et

activités ministérielles, et donner des conseils sur les obligations ministérielles et leurs liens avec d'autres travaux pertinents. Cette approche est essentielle pour que des liens soient tissés au sein du Ministère. Le comité est principalement composé d'employés provenant d'autres secteurs du Ministère qui reçoivent des fonds afin d'entreprendre des activités dans le cadre du Plan d'action (p. ex., la Division de la recherche et de la statistique, la Section des politiques de droit public, la Section des droits de la personne, Justice applicable aux Autochtones, la Division de l'évaluation, la Direction générale des programmes) ou qui travaillent sur des dossiers pertinents pour les travaux du Ministère dans le cadre du Plan d'action (Équipe d'examen de la loi antiterroriste, Bureau de la région du Nord). La coordonnatrice de Justice préside le comité.

Le Ministère reçoit des fonds directement du Conseil du Trésor pour appliquer ses propres initiatives. Les fonds sont ensuite distribués par l'entremise du Bureau du sous-ministre adjoint principal au service des initiatives stratégiques, à la Section des politiques de droit public, à la Division de la recherche et de la statistique, à la Direction générale des programmes et à la Division de l'évaluation au Ministère pour leurs initiatives dans le cadre du Plan d'action.

Le financement des initiatives ministérielles prises dans le cadre du Plan est distribué au moyen de divers mécanismes, dont des contrats, des accords de contributions et des protocoles d'ententes.

Les S et C fournies au moyen de la composante ministérielle du Plan d'action sont administrées au moyen du PJPI de la Direction générale des programmes, soit un programme de S et C qui permet au Ministère d'élaborer et de mettre à l'épreuve des méthodes relatives à des systèmes de justice nouvellement réformés et à des améliorations à la prestation des services de justice en collaboration avec des organismes, d'autres paliers de gouvernement et des personnes dont l'expertise technique est précieuse. Les organismes intéressés présentent leurs propositions de financement à la Direction générale des programmes du ministère de la Justice pour examen. Le directeur intérimaire de la Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration de la Direction générale des programmes facilite ensuite l'examen de chaque proposition de projet afin de garantir qu'elle soit complète et conforme aux conditions du PJPI. Lorsqu'une proposition est incomplète, on envoie au demandeur une lettre lui demandant de fournir des renseignements supplémentaires. Les demandes remplies sont ensuite examinées par les membres du comité directeur de Justice pour le Plan d'action, qui détermine si la proposition est conforme aux priorités ministérielles dans le cadre du Plan et mérite du financement. Lorsque tel est le cas, on demande à la haute direction d'approuver le financement du projet.

2.3. Ressources

Dans le cadre du Plan d'action, le Ministère recevra au total 6,7 millions de dollars sur cinq ans (de 2005-2006 à 2009-2010). En outre, 500 000 \$ ont été affectés de façon permanente pour une initiative de lutte contre la propagande haineuse sur Internet. Le tableau 1 ci-dessous illustre la répartition annuelle des fonds du crédit 1 (salaires et activités) et du crédit 5 (S et C) pour la composante de Justice du Plan d'action.

Tableau 1 : Répartition des fonds pour la composante de Justice du Plan d'action contre le racisme

Année	Crédit 1	Crédit 5		Sous-total	Hébergement 13 %	Total
		Subventions	Contributions			
2005-2006	1 249 377	50 000	50 000	1 349 377	50 623	1 400 000
2006-2007	999 377	100 000	250 000	1 349 377	50 623	1 400 000
2007-2008	807 270	100 000	750 000	1 657 270	42 730	1 700 000
2008-2009	807 270	100 000	750 000	1 657 270	42 730	1 700 000
2009-2010 et années suivantes	50 000		450 000	500 000		500 000
TOTAL	3 913 294	350 000	2 250 000	6 513 294	186 707	6 700 001

Même si le Plan d'action canadien contre le racisme a été annoncé le 21 mars 2005, le ministère de la Justice n'a reçu l'approbation de la composante de Justice de l'initiative que le 1^{er} novembre 2005 et la coordonnatrice de Justice pour le Plan d'action n'a été nommée que le 6 mars 2006 en raison des procédures d'embauche. Ainsi, le Ministère n'a reçu aucun fonds en 2005-2006 à l'appui d'activités dans le cadre du Plan. Par conséquent, les dépenses réelles liées à la composante de Justice du Plan d'action ont été plus faibles que prévu au cours des deux premières années de la mise en œuvre du programme.

3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie ayant servi à l'évaluation de la composante de Justice du Plan d'action comportait un examen de documents et de dossiers, des entrevues avec les principaux représentants du Ministère et d'autres intervenants de même que trois études de cas. Cette section fournit de plus amples renseignements sur chaque méthode de recherche.

3.1. Examen de documents

Une série de documents pertinents ont été relevés et examinés. On peut regrouper ces documents dans les catégories suivantes :

- Documents d'information sur le rendement comme : les rapports annuels au Patrimoine canadien 2005-2006 et 2006-2007; l'étude préparatoire du Plan d'action canadien contre le racisme; le cadre d'évaluation de la composante de Justice du Plan d'action canadien contre le racisme; le cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le Plan d'action canadien contre le racisme.
- Présentation au Conseil du Trésor pour le Plan d'action
- Procès-verbal des réunions du comité directeur de Justice sur le Plan d'action canadien contre le racisme
- Résultats escomptés des projets financés au moyen de la composante de Justice du Plan, comme : le rapport par le *National Anti-Racism Council of Canada* (Conseil national de lutte contre le racisme au Canada) sur la *Overrepresentation of Aboriginal Peoples and People of African Descent and Asian Descent in Custody* (Surreprésentation des Autochtones et des personnes de descendance africaine et asiatique en détention); le rapport de la D^{re} Andrea Slane sur *Combating Hate on the Internet: Current Canadian Efforts and the Recommendations of Non-Governmental Organizations to Improve upon Them* (Lutter contre la propagande haineuse sur Internet : Mesures canadiennes actuelles et recommandations des organismes non gouvernementaux sur leur amélioration); et le livret intitulé *Hate Crime for*

Victim Services Workers (Guide sur les crimes haineux à l'intention des prestataires de services aux victimes), élaboré par *Hate Crime Solutions*.

3.2. Examen de dossiers

L'ensemble des dossiers du PJPI qui ont été financés dans le cadre du Plan d'action (n = 6) de même que ceux dont le financement n'a pas été approuvé (n = 5) ont été examinés dans le cadre de l'évaluation.

3.3. Entrevues avec les principaux intervenants

Des entrevues ont été menées avec les principaux intervenants à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère qui ont participé à la mise en œuvre de la composante de Justice du Plan d'action. Quinze entrevues ont été menées. Les entrevues avec le personnel du Ministère (personnel de Justice applicable aux jeunes, de la Division de la recherche et de la statistique, de la Section des politiques de droit public, de la Section de la politique en matière de droit pénal, de la Section des droits de la personne, de Justice applicable aux Autochtones, du Bureau de la région du Nord et de la Direction générale des programmes) (n = 9) ont été menées en personne. Quant aux entrevues avec les principaux intervenants à l'extérieur du Ministère, dont les bénéficiaires de fonds et le personnel de Patrimoine canadien (n = 6), elles ont été menées par téléphone.

3.4. Études de cas

Trois études de cas ont été menées dans le cadre de la présente évaluation. Les études de cas ont fourni une façon de recueillir des renseignements détaillés sur un sous-ensemble d'activités financées au moyen du Plan d'action pour illustrer les activités et les résultats. Chaque étude de cas a comporté un examen du dossier et des documents de projet ainsi que des renseignements connexes, de même que des entrevues avec deux ou trois personnes clés (dont le bénéficiaire de fonds) liées à chaque projet. Dans cette section, chacun des trois projets financés choisis par les représentants du Ministère pour les études de cas sont décrits brièvement de manière à fournir le contexte des constatations des études de cas présentées dans ce rapport d'évaluation.

3.4.1. Séances des groupes de discussion du *National Anti-Racism Council of Canada* (NARCC) :

Juste avant la fin de l'exercice 2006-2007, le ministère de la Justice a fourni au NARCC une contribution de 110 017 \$ pour qu'il tienne quatre séances régionales de groupes de discussion afin de souligner les programmes et activités visant la surreprésentation des Autochtones et des personnes de descendance africaine et asiatique dans le système de justice pénale. Le NARCC est un réseau national d'organismes communautaires non gouvernementaux canadiens dédiés à l'élaboration et à la diffusion de renseignements et de ressources de lutte contre le racisme ainsi qu'à l'édification et au soutien des stratégies locales, régionales, nationales et internationales de lutte contre le racisme et l'intolérance. Le NARCC est composé de 125 organismes nationaux représentant les immigrants et les réfugiés ainsi que divers groupes ethnoraciaux.

3.4.2. Protocole d'entente conclu avec le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice :

Au cours de 2006-2007, le Centre de la politique concernant les victimes (CPCV) du Ministère a chargé *Hate Crime Solutions* (société d'experts-conseils fournissant de la formation aux organisations policières, aux groupes communautaires et aux organismes sociaux sur la manière de répondre aux crimes motivés par la haine) de modifier ses documents de formation éprouvés à l'intention des policiers pour qu'ils puissent être utilisés auprès des prestataires de services aux victimes. Une partie des fonds consacrés au Plan d'action (12 000 \$) a été fournie pour cette initiative. Bien que la formation elle-même soit financée au moyen du Fonds d'aide aux victimes plutôt que du Plan d'action, elle est néanmoins analysée afin d'illustrer la qualité des documents de formation, leur utilisation et leurs utilisateurs.

3.4.3. Crimes motivés par la haine sur Internet :

En septembre 2006, le ministère de la Justice a chargé la D^{re} Andrea Slane, directrice générale du *Centre for Innovation Law and Policy* (CILP) (Centre de l'innovation en droit et en politique) de l'Université de Toronto de préparer un rapport global sur le rôle potentiel du Ministère dans la lutte contre la propagande haineuse sur Internet. Le CILP de la Faculté de droit de l'Université de Toronto soutient et facilite l'étude du droit et sa relation avec la technologie en parrainant et en encourageant la recherche, l'enseignement et l'échange de connaissances sur le droit, la théorie juridique et la politique relatifs à la technologie dans un sens large.

4. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Cette section présente les principales constatations tirées de l'examen de documents et des entrevues avec les principaux intervenants, à partir de celles qui sont liées à la conception et à l'exécution de la composante de Justice Canada du Plan d'action.

4.1. Conception et exécution

4.1.1. Trois secteurs prioritaires

La composante de Justice du Plan d'action a été conçue de manière à ce que le Ministère axe ses activités sur trois principaux secteurs : les questions ayant trait à la race dans le système de justice (notamment le problème de la surreprésentation de certains groupes dans le système de justice et la perception de profilage racial), les interventions auprès des victimes et des auteurs de crimes motivés par la haine ainsi que la lutte contre le crime haineux sur Internet. Les entrevues, les études de cas et l'examen de dossiers indiquent que même si le Ministère a tenté d'exercer des activités dans les trois secteurs, les travaux se sont concentrés dans certains secteurs, comme la ligne de signalement Internet, et aucun travail n'a été effectué dans d'autres secteurs, comme les interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine. Les répondants qui ont participé à l'élaboration de la ligne de signalement Internet ont indiqué que ce projet a dominé les autres activités parce qu'il s'agit de la seule initiative qui recevra un financement permanent (500 000 \$ annuellement) après la fin du Plan d'action en 2009-2010 et parce qu'il s'agit du résultat escompté le plus concret du Ministère dans le cadre du Plan d'action. Les constatations tirées des entrevues indiquent également que le Plan d'action se voulait souple sous réserve des directives générales indiquant les principaux secteurs prioritaires (p. ex., contrer la haine et la partialité) et de la définition générale des travaux à entreprendre par chaque ministère partenaire (p. ex., clarifier les questions ayant trait à la race dans le système de justice). Ainsi, la composante de Justice évolue principalement selon l'identité de la personne au sein du Ministère qui est prête à

collaborer et à exercer des activités pertinentes pour les priorités canadiennes dans le cadre du Plan d'action.

4.1.2. Composante des contributions

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la composante des S et C du Plan d'action, le Ministère a décidé d'utiliser le PJPI, programme déjà bien établi comportant ses propres conditions de versement des S et C disponibles dans le cadre du Plan d'action. Le principal avantage de cette méthode résidait dans le fait que le Ministère n'avait pas à concevoir un tout nouveau programme pour exercer des activités de S et C dans le cadre du Plan d'action, d'autant plus que le financement par S et C affecté constitue un montant relativement faible, soit 2,5 millions de dollars sur cinq ans et 450 000 \$ de financement permanent pour la ligne de signalement. Toutefois, par la même occasion, le financement du Plan est devenu en quelque sorte une initiative au sein d'un programme, ce qui tend à le rendre moins visible que s'il s'était agi d'un programme distinct. La question de la visibilité de la composante de Justice du Plan d'action est analysée plus en détail dans la section suivante sur la participation.

Participation :

Selon le tableau 1 – Répartition des fonds pour la composante de Justice du Plan d'action contre le racisme (page 7), 50 000 \$ ont été affectés aux contributions en 2005-2006 (que le Ministère n'a jamais reçues car l'approbation de la composante de Justice de l'initiative a été reçue le 1^{er} novembre 2005), 350 000 \$ en 2006-2007 et 850 000 \$ en 2007-2008. Les répondants participant à la partie des S et C des travaux du Ministère dans le cadre du Plan d'action ont indiqué que les critères de financement sont très larges et souples, ce qui permet au Ministère de financer des projets portant sur une vaste gamme de questions ayant trait à la race dans le système de justice. Toutefois, seulement 11 organismes avaient sollicité du financement au moment de l'évaluation, et seulement cinq avaient reçu des fonds au moyen du PJPI. Sur les six demandeurs qui n'ont pas reçu de financement par ce moyen, quatre n'avaient pas fourni au Ministère les renseignements supplémentaires nécessaires à l'achèvement de leur proposition, de sorte que leurs dossiers ont été fermés. L'une des deux propositions restantes a été financée en partenariat avec Justice applicable aux jeunes au moyen du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le PJPI faisant l'objet d'un renouvellement à ce moment. L'autre proposition ne respectait pas les objectifs du Plan d'action. La participation limitée à la

composante des S et C a fait en sorte que seuls 330 000 \$, soit 27 % des fonds disponibles depuis la mise en œuvre du Plan d'action¹, ont été versés.

Des répondants ont fait valoir que la participation limitée à la partie de S et C du Plan d'action pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, même si une description générale du financement pour la composante de Justice du Plan d'action a été préparée en mai 2006, elle n'a pas été affichée sur le site Web du PJPI avant mars 2007, de sorte que de nombreux organismes ne pouvaient pas savoir que des S et C destinées à des activités de lutte contre le racisme étaient offertes par le Ministère jusqu'à la fin de l'exercice 2006-2007. De plus, un répondant a indiqué que les conditions du PJPI devaient prendre fin le 31 mars 2007, ce qui laissait planer un léger doute sur le renouvellement du programme, de sorte qu'il se pourrait qu'il y ait eu au sein du Ministère une certaine hésitation à publiciser et à promouvoir activement la partie des S et C du Plan d'action jusqu'au renouvellement du programme. Un autre répondant a indiqué que le mandat du ministère de la Justice en matière d'activités de lutte contre le racisme pourrait ne pas être très apparent pour le public. Par conséquent, les organismes sollicitant des fonds pour exercer des activités de lutte contre le racisme pourraient ne pas envisager la possibilité de s'adresser au Ministère, mais plutôt à des ministères ayant des liens plus directs avec ce secteur, comme Patrimoine canadien, qui est responsable du multiculturalisme.

Fait digne de mention, les organismes qui ont reçu du financement du ministère de la Justice pour exercer des activités dans le cadre du Plan d'action n'avaient pas initialement sollicité des fonds au moyen du PJPI. Ils ont plutôt été référés par le ministère du Patrimoine canadien (Unité de l'action gouvernementale, Direction du programme de multiculturalisme) ou par un autre secteur au sein du Ministère. Il semble donc que le public ne sait généralement pas que des fonds affectés aux activités de lutte contre le racisme peuvent être obtenus auprès du ministère de la Justice.

Même si la participation à la partie des S et C du Ministère du Plan d'action a été limitée, les constatations tirées des entrevues indiquent que le ministère de la Justice prend des mesures de communication au public des fonds disponibles dans le cadre du Plan d'action. Par exemple, la coordonnatrice de Justice pour le Plan sollicite activement des propositions et fait la promotion des fonds disponibles dans le cadre du Plan d'action lors de conférences et de réunions, de visites sur place et d'appels imprévus à des organismes de lutte contre le racisme et des organismes

¹ Cela comprend les contributions de 20 000 \$ qui ont été fournies au moyen du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes mais ne comprend pas les fonds affectés en 2005-2006, que le Ministère n'a jamais reçus.

connexes. De plus, une fiche de renseignements décrivant le Plan et les types de projets admissibles au financement (p. ex., des projets d'analyse du rôle que le Ministère pourrait jouer conjointement avec des tiers pour lutter contre les crimes motivés par la haine) est affichée sur le site Web de la Direction générale des programmes à l'endroit où l'ensemble des programmes de financement du Ministère sont décrits.

La Direction générale des programmes a aussi pris des mesures pour contribuer au succès du Plan d'action. Par exemple, un analyste de programme de la Direction générale a participé à un récent colloque, intitulé *National Stakeholders' Meeting on Combating Internet Hate* (Colloque national des intervenants sur la lutte contre la propagande haineuse sur Internet) qui s'est tenu les 6 et 7 décembre 2007 afin de permettre aux participants de comprendre l'élément de financement que constituent les S et C pour que de solides propositions d'élaboration d'outils de signalement de la propagande haineuse sur Internet soient reçues. En fait, les constatations tirées des entrevues indiquent qu'il a été très utile qu'un analyste de programme participe à l'activité pour y distribuer des trousseaux de demande, expliquer les critères de financement et répondre aux questions de la part de demandeurs potentiels.

Structure organisationnelle :

Puisque la coordonnatrice de Justice est une employée du Service des initiatives stratégiques et de la réforme du droit, et non pas une employée de la Direction générale des programmes, le succès de la composante des S et C repose en grande partie sur la qualité des communications et l'importance de la collaboration entre la Direction générale des programmes, qui a été largement responsable de l'aspect administratif (p. ex., l'examen de propositions pour en vérifier l'exhaustivité et la conformité aux conditions du PJPI, les communications avec le demandeur et la gestion des ententes), et la coordonnatrice de Justice, qui a consacré beaucoup de temps à la sollicitation des propositions et à la communication des S et C disponibles. Bien que la coordonnatrice et la Direction générale des programmes aient pris des mesures pour faciliter le succès du Plan d'action, comme il a été mentionné, la péremption de fonds indique qu'il y a place à amélioration. Le mécanisme de S et C serait plus efficace si la Direction générale des programmes et la coordonnatrice collaboraient pour élaborer et mettre en œuvre une approche plus stratégique, coordonnée et systématique de sollicitation des propositions (p. ex., au moyen d'une demande de propositions) et de communication des fonds disponibles (p. ex., en envoyant des lettres aux organismes qui effectuent des travaux dans le domaine de la lutte contre le racisme pour les aviser de la disponibilité de fonds du ministère de la Justice).

4.1.3. Comité directeur de Justice pour le Plan d'action canadien contre le racisme

Tous les membres du comité directeur (il y en a actuellement 11) qui ont été interrogés dans le cadre de l'évaluation (n = 8) ont indiqué que les réunions du comité directeur constituent un mécanisme efficace de partage de l'information. Certains ont indiqué que les réunions procurent aux membres l'occasion de mettre des idées à l'épreuve, de discuter de méthodes et de mieux comprendre l'affectation des tâches dans le cadre du Plan d'action au sein du Ministère. Plusieurs des membres du comité directeur interrogés ont suggéré de faire passer la fréquence des réunions à une par période de deux mois plutôt que deux par année. Un membre a suggéré des réunions trimestrielles, ajoutant que l'augmentation de la fréquence des réunions pourrait aider les membres à s'impliquer davantage dans le dossier. De plus, maintenant que les travaux effectués dans le cadre du Plan d'action font l'objet d'une plus grande poussée au sein du Ministère, un répondant a fait valoir que les réunions devraient souligner le partage de plans de travail et d'échéanciers et discuter du mode d'intégration des activités de chaque division ou section dans un plan à long terme.

Lors de l'examen des procès-verbaux des réunions et des constatations tirées des entrevues, on constate que la participation aux réunions du comité directeur n'était pas toujours bonne. Même si les discussions au moyen de circuits plus officiels paraissent quelque peu limitées en raison du faible niveau de participation, les discussions et les communications informelles entre les membres du comité semblent être très fréquentes, voire même continues. Ces discussions plus informelles entre les réunions se produisent entre les membres du Comité et entre la coordonnatrice de Justice et certains membres. Les membres du Comité qui ont été interrogés ont indiqué qu'ils mettent souvent des idées à l'épreuve et sollicitent des conseils et des commentaires de la part des autres membres. De même, la coordonnatrice fait souvent circuler des propositions de financement de projets aux membres dans les cas qui s'y prêtent, de sorte que ceux qui ont de l'expertise dans un secteur particulier ont la possibilité de faire part de leurs commentaires sur les propositions pertinentes pour leur travail.

4.2. Mise en œuvre

Initialement, la mise en œuvre de la composante de Justice du Plan d'action a débuté lentement : le Ministère n'a reçu l'approbation de sa composante que le 1^{er} novembre 2005 et ce n'est que le 6 mars 2006 qu'une coordonnatrice de Justice pour le Plan d'action a été nommée en raison des procédures d'embauche. Par conséquent, à l'exception de certains travaux préparatoires au sein de la Section des politiques de droit public et de la Division de la recherche et de la statistique,

aucun nouveau travail pertinent pour le Plan d'action canadien contre le racisme n'a été effectué pendant l'exercice 2005-2006 (la première année de l'initiative). Toutefois, les constatations tirées des entrevues indiquent qu'à quelques exceptions près, qui sont mentionnées plus loin dans le rapport, les travaux du Ministère dans le cadre du Plan d'action commencent à prendre leur envol maintenant que des contacts ont été établis (p. ex., avec les ONG exerçant des activités de lutte contre la haine), des réseaux (des comités directeurs et des groupes de travail) ont été constitués, des travaux préparatoires ont été achevés (p. ex., des idées de recherche ont été élaborées), un cadre de S et C est en place et les processus d'approbation de la partie des S et C du Plan d'action ont été précisés.

4.2.1. Défis de mise en œuvre

Les entrevues avec le personnel du Ministère ont permis l'énoncé de plusieurs défis de mise en œuvre catégorisés ainsi :

Lacune dans le domaine du soutien administratif :

Pendant les huit premiers mois de son mandat environ, la coordonnatrice de Justice pour le Plan d'action canadien contre le racisme ne jouissait d'aucun soutien administratif. Ainsi, elle était non seulement responsable des activités quotidiennes d'une coordonnatrice (p. ex., représenter le Ministère lors de réunions interministérielles, solliciter des propositions, rencontrer des ONG, etc.), mais aussi des tâches administratives liées à ces activités, ce qui a entraîné une charge de travail très lourde. Toutefois, au moment de l'évaluation, du financement affecté à un poste d'agent administratif dans le Service des initiatives stratégiques et de la réforme du droit avait été approuvé afin d'aider la coordonnatrice à organiser notamment les réunions et les déplacements. Une fois rempli, ce poste devrait alléger le fardeau administratif de la coordonnatrice.

Délais du processus d'approbation des propositions de financement de projets :

Le délai d'obtention de l'autorisation de financement de projets de S et C a posé problème. Par exemple, le Ministère a reçu une demande de financement en août 2007 pour une réunion prévue les 25 et 26 octobre 2007. Le financement n'a cependant été approuvé que le 5 novembre 2007, après le moment prévu de la tenue de la réunion. Par conséquent, les travaux initiaux et la réservation de salle ont été perdus et le demandeur a dû refaire le travail. Fait à souligner, le Ministère était en voie d'appliquer un nouveau processus d'approbation de propositions de financement de projets du PJPI à cette époque, ce qui a contribué au délai. Le nouveau processus

d'approbation est maintenant précisé, de sorte que la Direction générale des programmes ne prévoit pas d'autres délais de cette nature.

Difficultés d'exercice de certaines activités prévues :

Selon le Plan d'action, « le ministère de la Justice, de concert avec d'autres organismes et ministères fédéraux, procédera à l'élaboration d'une politique sur la question du profilage racial ». La Section des politiques de droit public du Ministère a reçu des fonds en 2005-2006 et en 2006-2007 pour exercer des activités dans le secteur du profilage racial, notamment des recherches d'opinion publique, à peu près au même moment où le gouvernement du Canada prenait des mesures pour mettre en place la *Loi fédérale sur la responsabilité* et le Plan d'action afin de raffermir la confiance des Canadiens à l'égard du processus de passation des marchés en matière de recherches d'opinion publique. Il n'a pas été possible de mettre en œuvre certaines des activités prévues, ce qui a entraîné la péremption de 40 % du financement, mais le Ministère, et plus particulièrement la Section des politiques de droit public, a néanmoins entrepris et terminé beaucoup de travaux, ce qui est détaillé plus loin dans le rapport.

4.3. Résultats préliminaires

Les constatations de l'évaluation tirées de la recension des écrits, des entrevues auprès des principaux intervenants et des études de cas indiquent que le ministère de la Justice a progressé vers la réalisation de bon nombre de ses objectifs à court et à moyen terme au moyen d'une série d'activités, à savoir :

1. Une sensibilisation accrue des employés du système de justice à l'égard des besoins spéciaux des victimes de crimes motivés par la haine et des effets des crimes motivés par la haine sur les personnes et les collectivités :
 - La Division de la recherche et de la statistique du Ministère a réalisé un document de recherche intitulé « Étude des besoins des victimes de crimes motivés par la haine » qui souligne les besoins spéciaux des victimes des crimes motivés par la haine ainsi que les services qui leur sont offerts. Ce rapport a été diffusé à grande échelle à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère et est affiché sur ses sites Internet et intranet.

Étude de cas du protocole d'entente conclu par le Centre de la politique concernant les victimes (CPCV) du ministère de la Justice : Au cours de 2006-2007, le CPCV de Justice Canada a chargé Hate Crime Solutions de modifier ses documents de formation

réussis à l'intention de la police pour qu'ils puissent être utilisés auprès des prestataires de services aux victimes. Les documents et la formation connexes constituent une ressource pour les prestataires de première ligne de services aux victimes, et sont conçus pour leur fournir des renseignements de base au sujet des crimes motivés par la haine, de leur effet ainsi que des stratégies de réponse aux besoins des victimes. Le module de formation est divisé en cinq parties, à savoir la compréhension des crimes motivés par la haine, les raisons pour lesquelles les crimes motivés par la haine justifient une intervention spéciale, ce que les prestataires de services aux victimes doivent savoir, des études de cas ainsi qu'un guide de poche en matière de crimes motivés par la haine.

Au moment de l'évaluation, les documents de formation avaient servi à des présentations au Groupe de travail f-p-t sur les questions intéressant les victimes et lors de la cérémonie d'ouverture de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels à un forum public. De plus, les administrations et les ONG peuvent solliciter auprès du CPCV des fonds pour offrir la formation à leurs collectivités respectives. Au moment de l'évaluation, seulement la Faculté de service social de l'Université de Windsor et la province d'Alberta (programmes des victimes, Solliciteur général et Sécurité publique de l'Alberta) avaient reçu des fonds pour offrir la formation. En vue de l'évaluation de la qualité des documents de formation et de la formation elle-même, des questionnaires antérieurs et postérieurs à la formation ont été remis aux participants pour qu'ils évaluent leur niveau de connaissance des domaines de formation avant et après celle-ci. Selon les données tirées des questionnaires remis pendant la formation à l'Université de Windsor, 87,9 % des participants connaissaient mieux la législation en matière de crimes motivés par la haine, les tendances d'incidents et les besoins des victimes après la formation. De plus, une vaste majorité de participants (79 %) ont indiqué être plus sûrs d'eux-mêmes lorsqu'ils aident une victime de crimes motivés par la haine après avoir reçu la formation. Selon la lettre aux présentateurs de la part de la Faculté de service social de l'Université de Windsor, celle-ci a reçu d'excellents commentaires des participants à l'atelier au sujet de la communication de l'information et de la capacité de captiver un auditoire. La formation tenue à Edmonton, en Alberta, a été offerte en novembre 2007 à environ 35 coordonnateurs des services aux victimes de toute la province. Au moment de l'évaluation, le Ministère n'avait pas reçu de commentaires sur le succès de cette séance de formation.

- En outre, au moment de l'évaluation, la Division de la recherche et de la statistique était en voie d'impartir la collecte de données d'un sondage visant l'évaluation de l'incidence

sur la collectivité des crimes motivés par la haine et effectuait des entrevues avec les membres de Interconfessions Ottawa pour examiner la façon dont ils répondent aux crimes motivés par la haine. Les effets de ce projet de recherche sont traités dans le cadre de l'évaluation sommative finale.

2. Une sensibilisation accrue du personnel du système de justice à l'égard des interventions efficaces auprès des auteurs de crimes motivés par la haine :
 - Le Plan d'action indique que le Ministère effectuera des consultations et de la recherche pour relever les interventions et les peines pertinentes pour ceux qui commettent des crimes motivés par la haine et la race. Au moment de l'évaluation, aucun projet dans ce secteur n'avait été réalisé. La Division de la recherche et de la statistique était toutefois en train d'élaborer des projets comblant cette lacune, comme une étude sur les mesures de rechange pour les auteurs de crimes motivés par la haine, et travaillait sur un projet de recherche sur « La circonstance aggravante que constitue la haine dans la détermination de la peine », projet qui n'était pas encore terminé.
3. Une sensibilisation accrue du personnel du système de justice à l'égard des questions ayant trait à la race dans le système de justice :

Il ne s'agit pas d'un résultat à court terme prévu par le modèle logique actuel de la composante de Justice du Plan d'action. Cependant, au cours de discussions préliminaires avec la coordonnatrice de Justice pour le Plan d'action en vue de la présente évaluation, plusieurs activités internes du Ministère visant l'augmentation de la sensibilisation du personnel du ministère de la Justice à l'égard des questions ayant trait à la race dans le système de justice ont été relevées et, par conséquent, examinées dans le cadre de l'évaluation.

- Des fonds (9 500 \$) ont été fournis au moyen du Plan d'action à l'appui d'un forum tenu au Centre de conférence du gouvernement le 30 mars 2007 sur « Justice System Responses to Violence in Northern and Remote Aboriginal Communities » (Interventions du système de justice face à la violence dans les collectivités autochtones du Nord et éloignées). Rupert Ross (procureur adjoint de la Couronne chargé de se rendre dans les collectivités éloignées du nord-ouest de l'Ontario), était un conférencier invité de même que d'autres experts. Le personnel du ministère de la Justice de même que celui d'autres ministères et organismes fédéraux (p. ex., Affaires indiennes et du Nord Canada, Sécurité publique, GRC, Patrimoine canadien et Condition féminine) ont participé à l'activité. L'objet du forum consistait à informer les participants des dures réalités de la vie dans les

collectivités du Nord et éloignées des Premières nations, des Métis et des Inuits et à discuter de réponses plus efficaces au problème de la violence dans ces collectivités. Fait digne de mention, la Division de la recherche du ministère de la Justice a élaboré un rapport résumant les discussions qui ont eu lieu au cours du séminaire, qu'elle prévoit publier dans *JusteRecherche*, un périodique diffusé sur les sites intranet et Internet du Ministère.

- En 2007, des fonds du Plan d'action (10 000 \$) ont été fournis au moyen d'un protocole d'entente conclu avec la Direction générale des ressources humaines du ministère de la Justice à l'appui des activités de la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars au Ministère. Le Comité consultatif des minorités visibles (CCMV) du Ministère, avec l'aide du service de l'équité en matière d'emploi de la Direction générale des ressources humaines, a organisé une activité d'apprentissage intitulée « Le mentorat : Créer des liens en vue de promouvoir la diversité ». Au cours de l'activité, deux juges de la Cour de justice de l'Ontario (un Canadien de descendance japonaise et un autre de descendance africaine) ont parlé de l'importance de la représentation des minorités visibles à la magistrature et dans la profession juridique de même que, de façon plus générale, de leur expérience des programmes de mentorat. Les gestionnaires et les employés du Ministère ont été invités à participer à la conférence. Au total, il y a eu environ 60 participants. La Division de la recherche et de la statistique de Justice a rédigé un rapport résumant les conclusions de la conférence, rapport qu'a utilisé le CCMV pour élaborer une présentation au comité directeur sur l'équité en matière d'emploi concernant le mentorat afin de remédier à la sous-représentation des minorités visibles au Ministère. Les employés peuvent également le consulter sur le site intranet de la Division de la recherche et de la statistique. Selon les constatations tirées des entrevues, un programme de mentorat ministériel a été approuvé et devrait être appliqué à la fin de l'exercice 2007-2008.

4. Information accrue à l'appui de l'élaboration de politiques sur le profilage racial :

- La Section des politiques de droit public (SPDP) du ministère de la Justice a réalisé des travaux préparatoires détaillés à l'appui de l'élaboration de politiques sur le profilage racial. Plus particulièrement, elle a consulté un certain nombre de bureaux régionaux du Ministère, le Service fédéral des poursuites, l'Équipe d'examen de la loi antiterroriste et la Section de la politique en matière de droit pénal. Les consultations ont porté sur l'utilisation de la race comme facteur décisionnel dans les opérations d'application de la

loi et de sécurité et sur la façon dont la question du profilage racial se pose dans leur travail. La Section a aussi rencontré d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi que leurs services juridiques (Sécurité publique, GRC, Citoyenneté et Immigration Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Centre de la sécurité des télécommunications, Service canadien du renseignement de sécurité, Transports Canada, ministère de la Défense nationale et Service correctionnel du Canada). La SPDP a préparé des documents de travail pour ces consultations, qui avaient pour but d'aider les décideurs à comprendre les distinctions possibles entre le profilage racial et un processus décisionnel approprié. De plus, 30 documents de fond (p. ex., la Politique sur l'usage de la race par les organismes fédéraux d'application de la loi du Département de la justice des États-Unis) de même que des modèles de politiques et de lignes directrices sur l'usage de la race comme facteur décisionnel par les organismes d'application de la loi et de sécurité ont été élaborés. La Section a élaboré aux fins de consultations externes sur le profilage racial une liste d'intervenants comprenant des organismes nationaux, des universitaires et des experts, des groupes ethnoculturels, des groupes religieux, des groupes de justice et les membres de la Table ronde transculturelle sur la sécurité dans sept régions. La SPDP avait comme intention de pousser ses travaux au moyen de recherches et de consultations nationales par groupes de discussion, mais, comme il a été mentionné, il n'a pas été possible d'aller de l'avant. La SPDP a néanmoins poursuivi son travail d'analyse de politiques.

5. Une amélioration accrue du problème de la surreprésentation des groupes ethnoculturels :

Étude de cas des séances des groupes de discussion du National Anti-Racism Council of Canada (NARCC) : Le NARCC a tenu quatre séances régionales pour souligner les programmes et activités visant la surreprésentation des Autochtones et des personnes de descendance africaine dans le système de justice pénale. Au total, 111 participants représentant plus de 40 organismes communautaires non gouvernementaux, organismes gouvernementaux et groupes d'intérêt ont participé aux séances des groupes de discussion. Les séances ont eu lieu à Winnipeg, Edmonton, Halifax et Toronto entre le 3 février et le 10 mars 2007 et ont procuré aux participants l'occasion de découvrir les autres projets communautaires visant la surreprésentation des minorités raciales dans le système de justice pénale et leur effet sur les collectivités en cause. En particulier, les participants ont partagé leurs expériences, leurs stratégies et leurs pratiques exemplaires de réponses au problème de la surreprésentation des minorités raciales dans le système canadien de justice pénale de même que les obstacles et difficultés auxquels ils font face.

Lors des quatre séances des groupes de discussion, 24 stratégies de réduction de la surreprésentation dans le système canadien de justice pénale ont été partagées. La population ciblée variait selon chaque stratégie mais il s'agissait notamment des femmes et des jeunes Autochtones, des femmes et des jeunes Canadiens de descendance africaine, des jeunes délinquants dont les crimes étaient motivés par la haine ou le racisme et des jeunes en général dans le cadre de programmes éducatifs et de sensibilisation interculturelle offerts dans les écoles en vue de la lutte contre le racisme. Plusieurs stratégies ciblaient également les membres des groupes raciaux minoritaires surreprésentés dans le système de justice pénale en général, peu importe l'âge.

À la suite des propos échangés dans les groupes de discussion, on a préparé un rapport exhaustif exposant la recherche et les facteurs sous-jacents à la surreprésentation des minorités raciales dans le système canadien de justice pénale, rapport que le NARCC veut diffuser à plus de 150 organismes, afficher sur son site Web et encourager les membres à afficher sur leurs sites une fois que le Ministère l'aura finalisé. Le rapport évalue également des mesures actuelles de réduction ou de prévention de la surreprésentation des minorités raciales et des Autochtones dans le système canadien de justice pénale, décrit les constatations tirées des séances des groupes de discussion et comporte 26 recommandations. On a demandé aux participants de remplir un questionnaire à la fin des séances des groupes de discussion. Les résultats de ce questionnaire indiquent que les séances ont permis à la vaste majorité (79 %) des participants d'acquiescer une meilleure compréhension des questions ayant trait à la surreprésentation des Autochtones et des personnes de descendance africaine dans le système de justice pénale et ont accru les connaissances des pratiques efficaces de lutte contre la surreprésentation dans le système de justice pénale de la majorité des participants (57 %). De plus, 77 % des participants ont indiqué qu'il serait possible de reproduire dans d'autres administrations les pratiques exemplaires énoncées lors des séances des groupes de discussion.

- Les travaux que le Ministère prévoit entreprendre pour s'attaquer au problème de la surreprésentation des groupes ethnoculturels dans le système de justice occupent une place très en vue dans le modèle logique de la composante de Justice du Plan d'action. En particulier, le modèle logique indique que le Ministère fournira des subventions et des contributions et effectuera de la recherche pour améliorer la compréhension du problème. Même si au moment de l'évaluation, la Division de la recherche et de la statistique prévoyait plusieurs projets, aucune recherche n'avait été entreprise dans ce secteur.

6. Une meilleure compréhension de ce que constitue la haine pour le grand public et les fournisseurs de services Internet :
 - Le ministère de la Justice prévoit produire des documents éducatifs aidant les principaux fournisseurs de services Internet à cerner la propagande haineuse. Au moment de l'évaluation, cette activité en était toujours à l'étape d'élaboration.
 - Des fonds (20 000 \$) ont été fournis en août 2006 à la Ligue des droits de la personne et à l'Institut des affaires internationales de B'nai Brith Canada à l'appui de son Troisième symposium international sur la haine dans Internet. Le symposium a eu lieu les 11 et 12 septembre à Toronto et a procuré à plus de 150 participants (des milieux de l'application de la loi, des organismes gouvernementaux, des experts juridiques, des partenaires de l'industrie et des éducateurs de partout dans le monde) l'occasion d'augmenter leurs connaissances des questions nationales et internationales liées à la propagande haineuse sur Internet, à l'extrémisme et aux activités terroristes. Les objectifs du symposium étaient le partage d'information sur les questions liées aux crimes motivés par la propagande haineuse sur Internet, notamment les protections juridiques internationales actuelles, ainsi que l'élaboration d'outils aidant les gens qui luttent contre les crimes motivés par la propagande haineuse sur Internet.
7. L'établissement d'options de lutte contre la propagande haineuse sur Internet et le rôle potentiel du ministère de la Justice :

***Étude de cas sur la lutte contre la propagande haineuse sur Internet :** En août 2007, la D^{re} Andrea Slane, directrice générale du Centre de l'innovation en droit et en politique (Université de Toronto), a présenté au ministère de la Justice un rapport intitulé « *Combating Hate Crime on the Internet: Current Canadian Efforts and Recommendations of Non-Governmental Organizations to Improve upon Them* » (Lutter contre la propagande haineuse sur Internet : Mesures canadiennes actuelles et recommandations des organismes non gouvernementaux (ONG) sur leur amélioration). L'objectif du rapport était de permettre l'énoncé et la compréhension des travaux effectués par divers organismes canadiens, principalement des ONG, sur le repérage et la lutte contre les crimes motivés par la propagande haineuse sur Internet. Ces renseignements ont été recueillis à l'aide de 39 entrevues avec des employés clés d'ONG et d'experts reconnus en matière de haine en ligne. Ont également été examinés les documents publics fournis par ces organismes et les autres organismes de lutte contre le racisme en vue d'une meilleure compréhension des travaux canadiens de lutte contre les*

crimes motivés par la propagande haineuse sur Internet. Chaque organisme a eu l'occasion de faire part de son point de vue sur le rôle que le Ministère pourrait jouer dans la lutte contre les crimes motivés par la propagande haineuse sur Internet, notamment sur la question de savoir si une ligne de signalement nationale serait bénéfique. Le rapport de la D^{re} Slane a énoncé un certain nombre d'options d'amélioration de la capacité du Canada de lutter contre la haine en ligne comme l'établissement d'une ligne de signalement nationale de la propagande haineuse en ligne, les ordonnances judiciaires d'élimination ou de blocage des documents sur Internet, la fermeture volontaire de sites Web hébergés au Canada et le blocage volontaire de sites Web hébergés à l'étranger. Les participants à l'étude ont convenu que la lutte contre la propagande haineuse sur Internet nécessite une approche à plusieurs volets, dont l'éducation du public, le discours contradictoire, les unités spécialisées d'application de la loi et la formation connexe ainsi qu'un processus de plaintes accessible en matière de droits de la personne. En réponse à une des recommandations du rapport de la D^{re} Slane, la coordonnatrice de Justice a créé un groupe de travail de lutte contre la propagande haineuse sur Internet. La coordonnatrice de Justice préside le groupe de travail, qui s'était réuni deux fois au moment de la présente évaluation (le 20 mars et le 10 juillet 2007). Ce groupe de travail plurisectoriel se compose de 20 membres, dont des représentants d'ONG et du gouvernement, des fournisseurs de services Internet et de la Commission canadienne des droits de la personne, bon nombre d'entre eux ayant été identifiés au cours de la phase de travail sur le terrain du rapport de la D^{re} Slane. Le groupe de travail a comme rôle de conseiller le ministère de la Justice sur la mise en œuvre d'un outil de lutte contre la propagande haineuse sur Internet. Les constatations tirées des entrevues indiquent que jusqu'à présent, l'expertise et les conseils du groupe de travail ont considérablement aidé le Ministère à poursuivre ses travaux dans ce secteur. Aussi, en réponse aux options d'amélioration de la capacité du Canada de lutter contre la haine en ligne qu'expose le rapport de la D^{re} Slane, le Ministère prévoit entreprendre plusieurs nouveaux projets lors de l'exercice 2008-2009, dont l'élaboration de documents éducatifs afin d'aider les fournisseurs de services Internet à cerner la propagande haineuse.

- Donnant suite au rapport de la D^{re} Slane, le Ministère a fourni une contribution (67 000 \$) au Centre de recherche-action sur les relations raciales aux fins du *National Stakeholders Meeting on Combating Hate on the Internet* (Colloque national des intervenants sur la lutte contre la propagande haineuse sur Internet) qui a eu lieu les 6 et 7 décembre 2007 à Toronto. L'objet du colloque était de solliciter les commentaires des participants

communautaires concernant les recommandations du rapport et d'examiner les mesures concrètes et les autres solutions suggérées par le rapport. Quarante-trois participants choisis étaient présents, dont 25 ont remis un formulaire d'évaluation à la conclusion du colloque (taux de réponse de près de 60 %). Les répondants ont indiqué à l'unanimité que le colloque répondait aux attentes et était utile et que, dans l'ensemble, il était très bon ou excellent. La majorité des répondants étaient d'avis que le colloque avait atteint l'objectif de cerner le meilleur rôle pour le Ministère dans l'élaboration d'un outil de lutte contre la propagande haineuse sur Internet. On a attribué le succès du colloque en grande partie au calibre des participants, aux présentations et à la formule d'atelier qui a permis la tenue de discussions ciblées. Comme mesures de suivi au colloque, on retrouve la consultation continue avec les intervenants, l'élaboration des mesures de mise en œuvre d'une ligne de signalement, la présentation de propositions et la mise sur pied d'un projet pilote.

8. Des occasions accrues de réseautage et de partage d'information :

Les répondants du Ministère ont tous indiqué qu'il y avait eu augmentation du réseautage et du partage d'information et en ont fourni un bon nombre d'exemples concrets, comme :

- *Table ronde transculturelle sur la sécurité* : La Table ronde rassemble 15 citoyens de divers groupes ethniques, culturels et religieux au Canada qui sont des chefs de file dans leurs collectivités respectives. Le groupe fait part de ses conseils et de ses points de vue au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice concernant les questions liées à la sécurité nationale. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, la coordonnatrice de Justice pour le Plan d'action a présenté le projet de ligne de signalement de la propagande haineuse sur Internet à la réunion de novembre 2007 de la Table ronde.
- *Le projet Metropolis* : Il s'agit d'une initiative internationale et canadienne. Au Canada, on parle de centres d'excellence situés dans cinq universités et d'un secrétariat situé à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) qui gère le projet au nom d'un partenariat de ministères et organismes fédéraux. Environ 350 chercheurs universitaires sont affiliés aux centres. Le secrétariat veille à la communication entre les chercheurs et le gouvernement (élaboration de politiques). La justice, la police et la sécurité constituent l'une des six priorités fédérales de recherche sur les politiques qui font l'objet de la recherche par les centres. Le ministère de la Justice a conclu avec Metropolis un protocole d'entente qui a entraîné un certain nombre de résultats escomptés dans le cadre du Plan d'action, dont des bibliographies annotées, la recension des écrits et des symposiums. La Division de la

recherche participe aux conférences de Metropolis et y présente les conclusions de ses recherches; elle participe également aux séances de planification des programmes de recherche avec Justice, le Centre Metropolis Atlantique et d'autres ministères et organismes comme Sécurité publique, l'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC.

9. L'élaboration d'approches et/ou de produits d'aide aux victimes et de prestations de services :

- En définitive, les documents de formation fournis par *Hate Crime Solutions* (énoncés à l'alinéa 4.3.1 du présent rapport) visent à aider les prestataires de services aux victimes à fournir de meilleurs services aux victimes de crimes motivés par la haine, à leurs familles et aux collectivités. Les résultats des questionnaires postérieurs à la formation remis aux participants de la formation offerte à la Faculté de service social de l'Université de Windsor indiquent qu'une vaste majorité de participants (79 %) s'estimaient plus sûrs d'eux-mêmes lorsqu'ils aidaient une victime de crimes motivés par la haine après avoir reçu la formation.
- De plus, un chapitre sur les victimes de crimes motivés par la haine a été ajouté à un manuel intitulé « *Working with victims of crime: A manual applying research to clinical practice* » (Travailler avec les victimes d'actes criminels : Application de la recherche à la pratique clinique), par le D^f James Hill, qui est utilisé par les professionnels de la justice pénale et, plus particulièrement, par les prestataires de services aux victimes. Au moment de l'évaluation, ce chapitre ainsi qu'un chapitre sur le travail auprès des victimes de terrorisme, était en voie de révision et de modifications. On veut intégrer les deux chapitres au moment de la présentation de demandes de manuel. Le CPCV reçoit régulièrement des demandes de manuel pour la formation de bénévoles et les fournisseurs de services, notamment les fournisseurs de services réguliers et les chercheurs. Le chapitre portant sur les crimes motivés par la haine a été envoyé (sous forme d'ébauche) notamment aux chercheurs de l'Université de Windsor et au Centre for Diversity.

10. Partager et mettre en œuvre des pratiques exemplaires sur les interventions efficaces auprès des auteurs de crimes motivés par la haine :

- Le Plan d'action indique que pour garantir des interventions et des peines équitables et pertinentes pour ceux qui commettent des crimes motivés par la haine et la race, le Ministère mettra à l'épreuve des interventions qui assurent la responsabilisation tout en

encourageant la réadaptation. Par rapport aux autres secteurs prioritaires ministériels dans le cadre du Plan d'action, les interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine ont reçu peu d'attention. Pour consulter une recommandation sur cette question, voir l'alinéa 5.3.

11. L'élaboration et la mise en œuvre d'outils de repérage et de communication de la propagande haineuse sur Internet :

- Même si au moment de l'évaluation le Ministère n'avait pas encore élaboré et mis en œuvre des outils de repérage et de communication de la propagande haineuse sur Internet, il avait réalisé d'importants progrès dans ce secteur, comme l'indique l'alinéa 4.3.7 du présent rapport. De plus, au moment de l'évaluation, on acceptait des propositions de réalisation du projet au moyen de la création à l'essai d'une « ligne de signalement de la propagande haineuse sur Internet » assortie de composantes d'éducation et de vérification. Fait digne de mention, plusieurs répondants ont indiqué que cette activité avait pris plus de temps que prévu notamment parce que les ONG prennent plus de temps pour soumettre leur proposition. Une répondante a indiqué qu'elle avait commencé à solliciter des propositions en mars 2007 et qu'elle était en contact avec des organisations qui ont indiqué prévoir soumettre une proposition mais ne l'avaient pas encore fait.

12. Des options de politiques et de programmes qui précisent les usages appropriés et inappropriés de la race en matière d'application de la loi et de sécurité nationale :

- Comme l'indique l'alinéa 4.3.4 du présent rapport, la Section des politiques de droit public (SPDP) du Ministère a entrepris d'importants travaux préparatoires dans ce secteur. Au moment de l'évaluation, la SPDP préparait un rapport faisant état de ses travaux jusqu'à maintenant, notamment des propositions de politiques et lignes directrices nationales sur l'usage approprié et inapproprié de caractéristiques personnelles (race, religion, origine ethnique ou nationale et couleur), qui pourraient servir de fondement aux travaux futurs des ministères et organismes.

13. L'établissement et la mise en œuvre d'approches nouvelles ou améliorées de prestation de services aux groupes surreprésentés :

- Comme l'indique l'alinéa 4.3.5 du présent rapport, l'un des objectifs des séances des groupes de discussion du NARCC était de relever les projets communautaires concernant la surreprésentation des minorités raciales dans le système de justice pénale. En fait,

24 stratégies de réduction du problème de surreprésentation dans le système canadien de justice pénale ont été partagées au cours des quatre séances des groupes de discussion. Toutefois, au moment de l'évaluation, le rapport résumant les discussions et constatations découlant des séances des groupes de discussion n'avait pas encore été finalisé ni diffusé.

- En juin 2006, le Ministère a fourni des fonds pour le Programme de justice destiné aux jeunes afro-canadiens administré par la Clinique juridique afro-canadienne. Le financement a permis l'embauche de trois auxiliaires judiciaires qui servent de ressources et de soutien dans les tribunaux de la région métropolitaine de Toronto en vue d'encourager les solutions de rechange à l'incarcération pour les jeunes Noirs au moyen de mesures de rechange et pour contribuer aux références efficaces et appropriées sur le Plan culturel. Les résultats de l'examen des dossiers indiquent qu'au cours du premier trimestre d'activité (juin à septembre 2006), le Programme de justice destiné aux jeunes afro-canadiens a reçu 161 références pour sa composante d'auxiliaire judiciaire.
- Au cours du forum sur « *Justice System Responses to Violence in Northern and Remote Aboriginal Communities* » (Interventions du système de justice face à la violence dans les collectivités autochtones du Nord et éloignées), mentionné à l'alinéa 4.3.3 du présent rapport, les experts ont parlé de façon générale au sujet de méthodes plus efficaces de traitement de la violence dans les collectivités du Nord et éloignées des Premières nations, des Métis et des Inuits et non de l'utilisation du système de justice pénale traditionnel, et certains ont fourni des exemples de programmes réussis dans leur administration. Comme mesure de suivi au forum, on a constitué un groupe de travail ministériel chargé d'étoffer les idées avancées pendant l'activité. Au moment de l'évaluation, le groupe de travail prévoyait tenir un autre séminaire à la fin de mars 2008, où les participants discuteraient des mesures concrètes utilisant un modèle de guérison pour lutter contre le problème de la violence dans les collectivités autochtones et du Nord rurales.
- En octobre 2006, le ministère de la Justice a fourni 50 000 \$ (le premier de trois versements de 50 000 \$) au ministère de la Justice du gouvernement du Yukon pour l'élaboration d'un cadre d'évaluation et la tenue éventuelle d'une évaluation du Tribunal communautaire du mieux-être du Yukon. Ce tribunal a pour but de mettre à l'épreuve une méthode thérapeutique axée sur la surreprésentation des Autochtones devant les tribunaux du Yukon. Ce tribunal spécialisé sera destiné aux délinquants qui éprouvent des problèmes de dépendance à la drogue et à l'alcool et qui souffrent d'alcoolisation fœtale et/ou d'autres problèmes de santé mentale pouvant être diagnostiqués, lesquels constituent d'importants facteurs de motivation ou d'influence dans la perpétration

d'infractions. Le tribunal est conçu de manière à tenir compte de la situation de vie unique dans les collectivités du Nord. Selon la proposition de financement fournie par le gouvernement du Yukon, plus de 75 % des délinquants qui participent à ce programme proviendront des collectivités des Premières nations.

4.4. État de réalisation des résultats à long terme

Les constatations tirées de l'évaluation indiquent que le Ministère a progressé vers la réalisation des résultats à long terme en ce qu'il a entrepris des activités visant bon nombre des résultats à court et moyen termes énoncés dans le CGRR, exception faite des interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine.

Une intervention améliorée auprès des auteurs de crimes motivés par la haine

Selon le Plan d'action, pour garantir des interventions et des peines équitables et pertinentes pour ceux qui commettent des crimes motivés par la haine et la race, Justice Canada effectuera des consultations et de la recherche pour établir des approches efficaces. De plus, en collaboration avec les intervenants, il mettra à l'épreuve des interventions pour assurer la responsabilisation tout en encourageant la réadaptation. Les renseignements recueillis au moyen de ces épreuves seront partagés avec la communauté juridique afin de promouvoir des pratiques exemplaires. Toutefois, par rapport aux autres initiatives du Ministère dans le cadre du Plan d'action, aucun progrès important n'a encore été effectué dans la réalisation des résultats à court et à moyen terme dans ce secteur (c.-à-d. une sensibilisation accrue du personnel du système de justice à l'égard des interventions efficaces auprès des auteurs de crimes motivés par la haine ainsi que le partage et la mise en œuvre de pratiques exemplaires sur les interventions efficaces auprès des auteurs de crimes motivés par la haine). Même si au moment de l'évaluation, la Division de la recherche et de la statistique élaborait des projets visant des interventions et des peines pertinentes pour ceux qui commettent des crimes motivés par la haine et la race (p. ex., une étude sur les mesures de rechange pour les auteurs de crimes motivés par la haine) et travaillait sur un projet de recherche sur la haine comme circonstance aggravante dans la détermination de la peine, la recherche au sein du Ministère a généralement été axée jusqu'à présent davantage sur les interventions auprès des victimes de crimes motivés par la haine et sur leurs besoins. Selon les constatations tirées des entrevues, cela est dû en partie au fait que la recherche sur les victimes a suscité plus d'enthousiasme au sein du Ministère, de sorte qu'il a été plus facile de justifier et d'effectuer la recherche dans ce secteur. De même, aucuns fonds n'ont été affectés à

la mise à l'épreuve des interventions. Pour consulter une recommandation sur cette question, voir l'alinéa 5.3.

Les constatations tirées des entrevues indiquent que le Ministère ne prévoit toujours pas exercer des activités concernant les interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine (p. ex., une étude sur les mesures de rechange pour les auteurs de crimes motivés par la haine et un groupe d'experts sur le règlement des conflits interraciaux). Ainsi, il serait utile de réexaminer les résultats énoncés dans le CGRR et d'y apporter les rajustements nécessaires afin qu'ils reflètent les travaux prévus. Pour consulter une recommandation sur cette question, voir l'alinéa 5.5.

4.5. Mesure de rendement

Patrimoine canadien est responsable de la coordination et de l'administration globales du Plan d'action, dont les activités de rapport et d'évaluation. Afin de satisfaire à ses exigences de rapport, le ministère de la Justice et les trois autres ministères partenaires soumettent des données annuellement à Patrimoine canadien sur les extraits et les résultats des activités réalisées dans le cadre du Plan d'action pour que celui-ci s'en serve dans son Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

Dans le cadre de la présente évaluation, on a interrogé des représentants de Patrimoine canadien pour déterminer s'ils étaient d'avis que les données fournies par Justice au cours des deux dernières périodes visées par le rapport (2005-2006 et 2006-2007) depuis la mise en œuvre du Plan d'action satisfaisaient aux exigences de suivi et de rapports de Patrimoine canadien. Ils ont indiqué qu'en général, les données fournies annuellement par Justice étaient suffisantes. Ils ont cependant suggéré que le ministère de la Justice fournisse davantage d'exemples concrets des résultats et des effets des activités qu'il a financées dans le cadre du Plan d'action, jugeant que des parties du rapport 2006-2007 du Ministère étaient vagues. En outre, les principaux intervenants de Patrimoine canadien ont indiqué que pour la prochaine période visée par le rapport (2007-2008), il sera exigé des ministères partenaires qu'ils fournissent davantage de données qualitatives et de descriptions concrètes des résultats des activités financées dans le cadre du Plan d'action afin que le rapport annuel soit plus pertinent pour le public et les lecteurs.

De même, à l'aide des données recueillies par les différentes sections et divisions du Ministère, il a été possible de compiler une liste des activités et des extraits des divers secteurs prioritaires au Ministère (questions ayant trait à la race dans le système de justice, interventions auprès des

victimes et des auteurs de crimes motivés par la haine et crimes motivés par la haine sur Internet) dans le cadre du Plan d'action. Dans certains cas, il a été possible d'illustrer la façon dont ces activités ont contribué aux résultats immédiats et intermédiaires de la composante de Justice du Plan d'action. Par exemple, dans l'étude de cas faite par *Hate Crime Solutions*, il a été possible d'illustrer que la formation en matière de crimes motivés par la haine avait contribué à une sensibilisation accrue des participants à l'égard des besoins des victimes de crimes motivés par la haine grâce à l'utilisation de questionnaires antérieurs et postérieurs à la formation. Dans d'autres cas, cependant, il a été difficile d'illustrer les résultats/effets concrets de certaines initiatives parce que le projet était embryonnaire (p. ex., la ligne de signalement de la propagande haineuse sur Internet) ou que les données sur les résultats/effets n'étaient pas disponibles (p. ex., forum sur « *Justice System Responses to Violence in Northern and Remote Aboriginal Communities* »). Ces renseignements sont nécessaires pour la mesure et l'illustration de l'effet de la composante de Justice du Plan d'action dans le cadre de l'évaluation sommative.

Fait à souligner, les principaux intervenants de Patrimoine canadien ne savaient pas que le ministère de la Justice avait mis en œuvre un cadre d'évaluation comportant un modèle logique des initiatives qu'il prend dans le cadre du Plan d'action. Ils ont manifesté leur désir d'en recevoir un exemplaire pour mieux comprendre les initiatives et les travaux que le Ministère entreprend dans le cadre du Plan d'action ainsi que les résultats à court, à moyen et à long terme qu'il a énoncés.

De plus, les principaux intervenants de Patrimoine canadien ont indiqué qu'une étude préparatoire du Plan d'action entreprise par leur Ministère au printemps 2006 recommandait la tenue d'un examen de la Direction en 2008 en vue de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre des initiatives en cours dans les ministères partenaires (y compris le ministère de la Justice) ainsi que la mesurabilité et la pertinence des indicateurs de succès. Le Comité de vérification et d'évaluation de Patrimoine canadien a approuvé cette approche, qui devrait être appliquée au printemps 2008.

L'évaluation a aussi porté sur la question de savoir si les indicateurs et les résultats figurant dans le CGRR sont toujours mesurables et pertinents pour les initiatives en cause et si le Ministère peut améliorer le cadre d'évaluation. En particulier, selon l'évaluation, le résultat à moyen terme d'une plus grande utilisation des interventions éprouvées auprès des auteurs de crimes motivés par la haine et le résultat à long terme d'une intervention améliorée auprès des auteurs de crimes motivés par la haine ne constituent pas des résultats escomptés réalistes et faisables pour la composante du Ministère du Plan d'action. De plus, on a relevé une lacune dans le CGRR. Plus particulièrement, la coordonnatrice de Justice pour le Plan considère que le mandat conféré par le

Plan d'action vise les travaux du Ministère en vue d'augmenter la connaissance des questions ayant trait à la race dans le système de justice, par exemple au moyen des activités de la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars (mentionnée à l'alinéa 4.3.3 du présent rapport) et d'une activité d'apprentissage destinée aux employés du Ministère sur « Le mentorat : Créer des liens en vue de promouvoir la diversité ». Cependant, les travaux dans ce secteur ne figurent pas dans le modèle logique de la composante de Justice du Plan d'action. Il sera important de veiller à ce que ces types d'activités se reflètent dans le CGRR de manière à ce qu'elles soient saisies au moment de l'évaluation sommative finale.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. Conception et exécution

Trois secteurs prioritaires :

Le mandat de lutte contre le racisme du Ministère comporte trois principaux secteurs d'attention : questions ayant trait à la race dans le système de justice, interventions auprès des victimes et des auteurs de crimes motivés par la haine et mesures pour contrer le crime haineux sur Internet. Le Ministère a tenté d'exercer des activités relativement à chacun de ces secteurs, mais les travaux se sont concentrés dans certains secteurs (p. ex., ligne de signalement de la propagande haineuse sur Internet) et ont été très limités dans d'autres (c.-à-d. interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine). Les travaux du Ministère évoluent principalement selon les personnes au sein de l'organisation qui sont prêtes à collaborer et à exercer des activités pertinentes pour les priorités du Canada dans le cadre du Plan d'action.

Composante de S et C :

Le Ministère de la Justice fournit au moyen de S et C du financement à l'appui d'activités et de projets de lutte contre le racisme dans le cadre du Programme juridique de partenariats et d'innovation (PJPI). Le Ministère fournit des renseignements relatifs au processus d'application sur son site Web, et le personnel de la Direction générale des programmes est disponible pour donner des directives aux requérants au cours du processus. Même si les critères de financement sont très larges, la participation s'est limitée à six projets (cinq financés au moyen du PJPI et un financé en partenariat avec Justice applicable aux jeunes au moyen du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes) depuis la mise en œuvre du Plan d'action en 2005-2006, ce qui a causé la péremption d'importantes S et C. Malgré les mesures actives de communication et de promotion des S et C disponibles, la sensibilisation du public à l'égard du mandat du Ministère concernant les activités de lutte contre le racisme est probablement toujours faible puisque les organismes qui ont reçu des fonds du Ministère pour exercer des activités dans le cadre du Plan d'action n'avaient pas initialement sollicité des fonds dans le cadre du PJPI.

Recommandation 1 : Il est recommandé que la coordonnatrice de Justice pour le Plan d'action et la Direction générale des programmes collaborent avec la Direction des communications pour examiner et modifier dans la mesure nécessaire la stratégie de communication actuelle d'information des employés du Ministère et des autres intervenants au sujet des S et C disponibles en vue d'augmenter la participation et d'en faire un mécanisme permettant mieux au Ministère de respecter ses obligations dans le cadre du Plan d'action.

Réponse de la direction

Acceptée. Même s'il s'avère que toutes les S et C offertes dans le présent exercice (2008-2009) seront engagées, des discussions ont eu lieu avec des représentants de la Direction générale des communications au sujet de l'appui d'autres activités liées aux communications (p. ex., le lancement de la ligne nationale de signalement). Cet appui, fourni au besoin, profitera à tous les membres du comité directeur du Plan d'action canadien contre le racisme et à d'autres intervenants au Ministère.

Recommandation 2 : Il est recommandé que la coordonnatrice de Justice convoque une réunion ministérielle plus générale visant particulièrement l'inclusion des autres secteurs pertinents de l'organisation qui n'ont pas participé activement à la mise en œuvre du Plan d'action jusqu'à présent, afin d'en rehausser la visibilité et d'examiner la façon dont ces autres secteurs peuvent collaborer.

Réponse de la direction

Acceptée. Une réunion ministérielle aura lieu en juin 2008. On espère que le projet de ligne de signalement nationale aura alors été approuvé. Si tel est le cas, la réunion offrira une excellente occasion d'informer les autres secteurs de cette importante initiative.

Les collègues du Plan d'action à Patrimoine canadien peuvent être invités pour faire mieux connaître la stratégie du Plan dans son ensemble.

Recommandation 3 : Il est recommandé que la Direction générale des programmes continue de fournir le soutien d'un analyste de programme et que celui-ci et la coordonnatrice du Ministère collaborent afin d'établir et d'appliquer une approche plus stratégique et systématique de sollicitation des propositions et de communication des fonds disponibles en vue de rehausser l'efficacité de la composante des S et C.

Réponse de la direction

Acceptée. La Direction générale des programmes a déjà veillé à ce qu'un analyste de programme assure la direction des efforts d'administration des S et C. Cette approche a déjà produit de bons résultats pour la coordination des propositions de financement. Le directeur intérimaire de la Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration continuera d'appuyer l'analyste. Ces mesures visent à assurer un soutien constant à la coordonnatrice pour garantir le succès du Plan d'action.

Comité directeur :

La coordonnatrice ministérielle a constitué un comité directeur, chargé de contribuer à la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Plan d'action, par exemple en examinant des propositions et des présentations de financement. Les réunions du comité directeur constituent un mécanisme efficace de partage d'information. Même s'il n'y a pas toujours beaucoup de participants aux réunions, les discussions et communications informelles parmi la plupart des membres du comité semblent être très fréquentes, voire même continues.

Recommandation 4 : Il est recommandé que la coordonnatrice de Justice examine les occasions d'augmenter la fréquence des réunions du comité directeur et d'élargir le mandat du comité pour y ajouter les activités de planification stratégique.

Réponse de la direction

Acceptée. Le comité directeur se réunira au moins tous les deux mois. De plus, des discussions au sujet des activités de planification stratégique ont eu lieu à la dernière réunion du comité le 17 avril 2008, où il a été décidé de convoquer une réunion spéciale de planification stratégique en mai 2008 pour planifier les activités au cours de l'exercice 2008-2009.

5.2. Mise en œuvre

Initialement, la mise en œuvre de la composante de Justice du Plan d'action a débuté lentement. À l'exception de certains travaux préparatoires effectués au sein de la Section des politiques de droit public et de la Division de la recherche et de la statistique, aucun nouveau travail pertinent pour le Plan d'action canadien contre le racisme n'a été effectué au cours de la première année de l'initiative. Toutefois, les travaux du Ministère dans le cadre du Plan d'action commencent généralement à prendre leur envol puisque les mécanismes de mise en œuvre ont été établis, comme un cadre de S et C.

Selon l'évaluation, la mise en œuvre du Plan d'action s'est butée à trois grands défis, dont le manque de soutien administratif, les délais occasionnés par le processus d'approbation des propositions de financement de projet et les difficultés d'exercice de certaines activités prévues en matière de profilage racial. On estime que les deux premiers défis ont été relevés grâce au financement approuvé de personnel de soutien administratif supplémentaire pour la coordonnatrice ministérielle et à une plus grande clarté du processus d'approbation du financement de projets de S et C. Même si la Section des politiques de droit public n'a pas pu donner suite à l'ensemble de ses activités prévues, elle a néanmoins réalisé beaucoup de travail.

5.3. Résultats préliminaires

Le ministère de la Justice a réalisé des progrès en contribuant à la réalisation de bon nombre de ses résultats à court et à moyen terme au moyen d'une série de recherches, de financements de projets et d'activités stratégiques. Cependant, par rapport aux autres initiatives ministérielles entreprises dans le cadre du Plan d'action, les progrès sont encore faibles en ce qui concerne les interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine.

Recommandation 5 : Étant donné que le Plan d'action indique que le ministère de la Justice effectuera des consultations et de la recherche pour établir des interventions et des peines pertinentes pour ceux qui commettent des crimes motivés par la haine et la race et que peu d'importance a été accordée à ce secteur jusqu'à présent, il est recommandé que les membres du comité directeur étudient la possibilité de combler cette lacune dans la planification de leurs activités pour l'exercice 2008-2009.

Réponse de la direction

Acceptée. Les activités réalisées à ce jour ont été axées sur d'autres secteurs prioritaires (lutte contre la propagande haineuse sur Internet). Même s'il a été difficile de cerner des « interventions pertinentes » pour les personnes qui commettent des crimes motivés par la haine et la race, la coordonnatrice de Justice explore la possibilité de financer un symposium national sur les interventions relatives aux infractions motivées par la race qui seraient perpétrées au cours du dernier trimestre de l'exercice 2008-2009.

5.4. État de réalisation des résultats à long terme

Selon les constatations de l'évaluation, le Ministère a avancé vers la réalisation des résultats à long terme, en ce que des activités ont été entreprises en vue de la réalisation de bon nombre des résultats à court et à moyen terme énoncés dans le CGRR, à l'exception des interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine. Les constatations suivant les entrevues indiquent cependant que le Ministère prévoit toujours exercer des activités dans ce secteur au moyen, par exemple, d'une étude sur les mesures de rechange pour les auteurs de crimes motivés par la haine et d'un groupe d'experts sur le règlement des conflits interraciaux.

5.5. Évaluation du rendement

La mesure du rendement des activités exercées dans le cadre du Plan d'action est davantage axée sur la mesure des extrants que sur celle des résultats. Le Ministère se sert essentiellement des données recueillies pour faire rapport de ses activités à Patrimoine canadien. Il faudra davantage de données illustrant les résultats concrets des activités du Ministère pour mesurer l'effet de la composante de Justice du Plan d'action dans le cadre de l'évaluation sommative.

Recommandation 6 : Les secteurs du Ministère qui reçoivent des fonds dans le cadre du Plan d'action comme la Division de la recherche et de la statistique, la Section des

politiques de droit public, le Service des initiatives stratégiques et la Direction générale des programmes devraient continuer de recueillir de l'information continue sur le rendement à l'égard de leurs activités et, dans la mesure du possible, recueillir et enregistrer des données sur des exemples concrets des effets/résultats de leurs activités afin de faciliter et d'améliorer les rapports annuels à Patrimoine canadien. Ces renseignements seront aussi essentiels pour la mesure de l'effet du Plan d'action dans le cadre de l'évaluation sommative finale.

Réponse de la direction

Acceptée. Les efforts se poursuivront pour montrer les résultats concrets des activités financées par le Plan d'action par la collecte de données et de renseignements sur le rendement. La coordonnatrice de Justice a récemment collaboré avec la Division de l'évaluation pour concevoir un questionnaire d'enquête, qui a servi à évaluer le succès d'un forum sur les programmes de justice dans les collectivités autochtones du Nord et éloignées qui s'est tenu en mars 2008. On continuera de recueillir et de regrouper de manière continue les données concrètes sur le rendement telles que celles-ci afin de contribuer au rapport annuel pour Patrimoine canadien et à l'évaluation sommative finale.

Au cours de l'évaluation, les principaux intervenants ont indiqué que les résultats prévus des activités liées aux interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine ne reflètent plus les travaux que le Ministère prévoit entreprendre dans ce secteur et ont suggéré leur modification de manière à ce qu'ils soient réalistes et réalisables. En outre, les principaux intervenants ont relevé des activités de sensibilisation aux questions ayant trait à la race dans le système de justice (p. ex., la Journée de l'élimination de la discrimination le 21 mars) qui se produisent au sein du Ministère ou qui sont prévues pour l'exercice 2008-2009 et qui ne sont pas visées dans le CGRR actuel.

Recommandation 7 : Le modèle logique et la stratégie de mesure du rendement pour la composante de Justice du Plan d'action devraient être modifiés de façon à refléter les travaux que le Ministère prévoit entreprendre dans le secteur des interventions auprès des auteurs de crimes motivés par la haine de même que les activités de sensibilisation aux questions ayant trait à la race dans le système de justice.

Réponse de la direction

Acceptée. Des représentants du ministère de la Justice ont travaillé avec Patrimoine canadien pour satisfaire aux exigences relatives à la production de rapports, applicables à la fois en vertu des obligations interministérielles du Plan et des règles du Ministère.

À mesure que leur travail progressait, il est devenu évident que des ajustements s'imposaient, entre autres pour s'assurer de l'intégration au Plan d'action actuel de toutes les activités cernées au sujet des questions ayant trait à la race dans le système juridique (en collaboration avec le Comité consultatif des minorités visibles du Ministère et la Journée de l'élimination de la discrimination, le 21 mars). Les membres du comité directeur du Plan d'action collaboreront avec la Division de l'évaluation pour apporter les révisions nécessaires au CGRR avant l'évaluation sommative finale.